

**Conseil économique et social**Distr. générale
17 février 2025Français
Original : anglais**Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique**Quarante-troisième réunion
Addis-Abeba, 12-14 mars 2025

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions statutaires : Projet de plan-programme et de
budget-programme pour 2026****Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du
programme en 2024 : résumé et projet de budget-
programme pour 2026******I. Projet de plan-programme pour 2026 et exécution du
programme en 2024 : résumé****A. Introduction**

1. L'Afrique a continué de subir les effets néfastes des problèmes géopolitiques et socioéconomiques récurrents, qui ont accru sa vulnérabilité face aux chocs mondiaux et régionaux et freiné la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Le projet de programme pour 2026 a pour objet d'apporter aux membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), aux communautés économiques régionales et aux autres parties prenantes un soutien sur mesure pour leur permettre de réaliser les objectifs de développement durable et de mettre en œuvre le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2024-2033) grâce à des politiques, des cadres, une formation et un renforcement des capacités adéquats. Les principes de planification et de mise en œuvre conjointes entre les sous-programmes continueront de guider les interventions de la CEA, le but étant de maximiser les ressources humaines et financières et de mettre en évidence l'impact et les changements positifs à tous les niveaux.

B. Orientations générales**1. Mandat**

2. La CEA est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Le mandat

* E/ECA/COE/43/1.

** Le présent document est un résumé du projet de plan-programme pour 2026, de l'exécution du programme en 2024 et du projet de budget-programme pour 2026 de la Commission économique pour l'Afrique, dont les textes intégraux sont en cours d'examen par la Division de la planification des programmes et du budget.



découle des priorités définies dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale et dans la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social. La CEA s'emploie à renforcer la capacité de ses membres d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement durable, notamment par la mise en œuvre du programme ordinaire de coopération technique et des projets du Compte pour le développement de l'ONU.

2. Stratégie et facteurs externes pour 2026

3. En janvier 2025, la CEA s'est lancée dans la mise en œuvre de son programme de travail réaligné en vue de rationaliser le soutien qu'elle apporte à ses membres en fonction des nouvelles priorités et nouvelles difficultés en lien avec la mise en œuvre efficace et en temps voulu du Programme 2030 et du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Dans le cadre de son mandat actuel, et conformément aux mesures prescrites dans le Pacte pour l'avenir¹, notamment le Pacte numérique mondial, la CEA a décidé d'axer davantage ses interventions sur la promotion et le développement de la technologie, de l'intelligence artificielle et de la coopération numérique, des chaînes de valeur régionales durables pour une meilleure diversification économique, et sur la poursuite de l'intégration des dimensions sociales.

4. En 2026, la CEA concentrera son attention sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

a) Mettre le savoir au service de l'élaboration des politiques afin de faire avancer le programme de développement de l'Afrique et de favoriser le développement des infrastructures, notamment dans les domaines de l'énergie, de la technologie, de l'innovation et de la connectivité, ainsi que de l'action climatique et la sécurité alimentaire ;

b) Définir des moyens d'action, y compris des politiques macroéconomiques, pour accélérer l'industrialisation durable et la diversification économique ;

c) Accorder une plus grande place aux données et aux statistiques et concevoir et mettre en œuvre des modèles de financement et s'en servir pour le développement du capital humain et des infrastructures physiques et sociales ;

d) Œuvrer en faveur d'une intégration régionale plus poussée et la création de biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en tenant compte des synergies entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique ;

e) Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des mesures à l'échelon régional en réponse aux problèmes de gouvernance à l'échelle mondiale.

5. Dans la mise en œuvre des orientations stratégiques, la CEA s'efforcera d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Plan d'action ONU 2.0², en plaidant en faveur de la transformation institutionnelle grâce au renouvellement des compétences, des processus et à un changement de culture pour avoir plus d'impact et s'adapter aux nouveaux enjeux et aux nouvelles perspectives. La CEA assurera la promotion de sa fonction mobilisatrice en mettant en place des plateformes multilatérales et des forums multipartites. Elle promouvra en outre sa fonction de groupe de réflexion en menant des recherches et des analyses interdisciplinaires sur les problèmes fondamentaux auxquels doivent faire face ses membres et l'Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l'apprentissage entre pairs et le développement par les pairs. Par ailleurs, elle promouvra sa fonction opérationnelle, en fournissant à ses membres des conseils généraux et techniques sur mesure, y compris en coopération avec d'autres entités du

¹ Résolution 79/1 de l'Assemblée générale.

² Nations Unies, « Plan d'action ONU 2.0 » (New York, 2024).

système des Nations Unies, conformément à la règle de base établie par la CEA pour la collaboration avec le système des coordinatrices et des coordonnateurs résidents.

6. La CEA continuera d'intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il conviendra, en favorisant un renforcement de l'alignement et de la cohérence entre les cadres mondiaux, régionaux et nationaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En outre, la CEA continuera à mettre en œuvre la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

3. Exécution en 2024 : aperçu par sous-programme

7. À la lumière des problèmes socioéconomiques du continent, et guidée par son cadre de programmation à moyen terme (2022-2025)³, la CEA a axé son action sur les domaines suivants : a) les politiques macroéconomiques et le financement du développement ; b) l'intégration régionale, la diversification économique et l'industrialisation ; c) le développement des infrastructures, notamment l'énergie ; d) la technologie, l'innovation et la connectivité ; et e) l'action climatique et la sécurité alimentaire. Par ailleurs, les thèmes transversaux des données et statistiques et des dimensions sociales présentaient un intérêt particulier pour son action. La CEA a encouragé la transformation numérique, œuvré en faveur de la modernisation des systèmes statistiques et de l'utilisation d'outils statistiques innovants et renforcé les moyens dont disposent les gouvernements dans des domaines tels que la gestion du secteur public, la planification du développement et la gestion du risque. Elle a en outre joué un rôle primordial dans les préparatifs, partout en Afrique, du Sommet de l'avenir, tenu à New York en septembre 2024, et a facilité les débats sur la Déclaration de la jeunesse africaine sur le Sommet de l'avenir.

8. En 2024, le sous-programme 1, relatif à la politique macroéconomique et à la gouvernance, a contribué à l'élaboration d'une position africaine commune sur le financement du développement, mettant l'accent sur la réforme de l'architecture financière mondiale, y compris la gestion durable de la dette, en prévision de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui devrait se tenir en juin et juillet 2025. Le sous-programme 2, relatif à l'intégration régionale et au commerce, a soutenu, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la production de dispositions vertes en tant qu'annexes aux 14 stratégies nationales à adopter pour mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue de développer des chaînes de valeur vertes pour les exportations vers les marchés africains, favorisant ainsi l'adaptation au changement climatique et les transitions vers une croissance verte.

9. Le sous-programme 3, relatif au développement et au financement du secteur privé, a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir une position africaine commune sur la transformation numérique grâce à l'élaboration et à l'adoption, à l'atelier d'examen annuel du Sommet mondial africain sur la société de l'information, qui s'est tenu à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) en octobre 2024, d'une déclaration exposant les priorités stratégiques du continent concernant l'infrastructure publique numérique, l'harmonisation des politiques transfrontières relatives aux données et l'intelligence artificielle inclusive. Le sous-programme 4, relatif aux données et aux statistiques, a continué d'aider les pays à développer des plateformes conformes à l'Échange de données et de métadonnées statistiques et à configurer leurs plateformes nationales mises au point sur la base de la plateforme publique de données sur les objectifs de développement durable (Open SDG Data Hub) pour le suivi et l'établissement de rapports à tous les niveaux.

³ E/ECA/COE/40/INF/1.

10. Le sous-programme 5, relatif à la technologie, au changement climatique et à la gestion des ressources naturelles, a permis de sensibiliser le Groupe africain de négociateurs au changement climatique et de renforcer ses capacités concernant la décision relative à l'article 6 de l'Accord de Paris sur les marchés internationaux du carbone, y compris les politiques et les cadres réglementaires, prise à la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le sous-programme 6, relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, a entrepris un examen régional de 30 ans de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing dans le cadre d'examen nationaux approfondis, aux fins de l'établissement d'un rapport sur les progrès accomplis dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

11. La composante 1 du sous-programme 7, relative aux activités sous-régionales en Afrique du Nord, a apporté un soutien aux pays à revenu intermédiaire qui aspirent à devenir des pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) pour les aider à surmonter les obstacles au développement. La composante 2, relative aux activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest, a renforcé les moyens dont disposent plusieurs membres de la CEA pour élaborer le budget en tenant compte du dividende démographique, ce qui a permis à trois pays d'intégrer les questions liées au dividende démographique dans leurs documents de programmation budgétaire pour 2025. La composante 3, relative aux activités sous-régionales en Afrique centrale, a facilité l'élaboration d'une communauté de pratique afin de partager les données d'expérience en relation avec l'élaboration et de mise en œuvre de plans directeurs nationaux d'industrialisation et de diversification économique et s'est employée, avec la Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale à promouvoir la diversification économique dans la sous-région. La composante 4, relative aux activités sous-régionales en Afrique de l'Est, a permis l'élaboration et le lancement du plan directeur pour le tourisme durable (2024-2034) de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui a pour but de renforcer la position de l'Autorité sur le marché mondial du tourisme et de favoriser l'intégration régionale. La composante 5, relative aux activités sous-régionales en Afrique australe, a apporté un soutien technique et fourni des services consultatifs aux membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en relation avec la conception et le déploiement du portail en ligne pour les entités de planification nationales de la SADC, qui a pour objet de favoriser la coopération entre les parties prenantes en vue de la planification du développement intégré et d'améliorer la collaboration, l'apprentissage, le partage des connaissances et la mise en réseau entre pairs.

12. Le sous-programme 8, relatif au développement économique et à la planification, a aidé plusieurs membres de la CEA à élaborer des politiques nationales de renforcement des capacités afin d'accroître les échanges commerciaux dans le cadre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à mettre l'accent sur la création de conditions favorables aux petites et moyennes entreprises. Le sous-programme 9, relatif à la pauvreté, aux inégalités et à la politique sociale, a réalisé le deuxième examen régional de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

C. Programme de travail

1. Sous-programme 1 : Politique macroéconomique, financement et gouvernance⁴

13. Pour parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique grâce à une planification du développement renforcée et efficace, à l'analyse de la politique macroéconomique, à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques et à un financement privé et public innovant, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Apporter aux membres de la CEA un soutien pour les questions liées à la politique macroéconomique, à la gouvernance économique et à la planification du développement ;

b) Aider les membres de la CEA à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, ainsi qu'à élaborer et à mettre en œuvre des plans nationaux de développement et à suivre leur exécution ;

c) Fournir une assistance technique et des orientations aux membres de la CEA et renforcer leurs capacités en vue de développer leurs marchés de capitaux nationaux et de trouver des solutions de financement innovantes et durables pour la mobilisation des ressources et l'amélioration de la résilience financière ;

d) Renforcer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des cadres d'action qui favorisent la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, y compris la gestion de la dette, et qui optimisent la mobilisation des ressources ;

e) Publier des supports de connaissance reposant sur des travaux de recherche et les outils de modélisation macroéconomique innovants de la CEA pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et l'établissement de prévisions.

14. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur l'amélioration des politiques fondées sur des données probantes grâce à des supports de connaissance emblématiques.

2. Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce

15. Pour renforcer la coopération et l'intégration régionales entre les membres de la CEA grâce à une intensification des échanges commerciaux, à une amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Fournir des services consultatifs et un appui technique sur l'accès aux marchés et les débouchés commerciaux découlant de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Élaborer et diffuser des moyens d'action, des instruments et des lignes directrices de politique générale et fournir un appui technique afin de recenser les possibilités de diversification économique, de création de valeur ajoutée et de développement de la production manufacturière à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;

⁴ L'intitulé du sous-programme 1 a été modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2025, à la suite de l'adoption du plan-programme et du budget-programme pour 2025 par l'Assemblée générale.

c) Assurer une formation relative à la mise en œuvre des cadres de coopération régionale, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement enclavés et les communautés économiques régionales ;

d) Fournir des services consultatifs et une assistance technique aux membres de la CEA et aux communautés économiques régionales dans les domaines suivants : l'intégration régionale ; les politiques de concurrence nationales, régionales et continentales ; les politiques relatives à la propriété intellectuelle ; et les mesures de facilitation des investissements.

16. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur le renforcement de la résilience en réduisant les risques liés aux investissements dans les chaînes de valeur régionales et les zones économiques spéciales, l'accent étant mis sur les domaines prioritaires et les catalyseurs.

3. Sous-programme 3 : Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures⁵

17. Pour promouvoir la croissance inclusive, le développement durable et la transformation économique en Afrique grâce à la science, la technologie et l'innovation, à l'amélioration de la connectivité, de la logistique et du développement des infrastructures, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur les tendances numériques sur le continent, y compris les avancées dans la science, la technologie et l'innovation, y compris l'intelligence artificielle ; sur l'état des infrastructures dans les domaines de l'énergie, des transports et de l'informatique et des communications aux niveaux national et régional ; et sur l'incidence de la logistique et de la connectivité sur le développement économique ;

b) Fournir une assistance technique et des services consultatifs aux membres de la CEA, à l'Union africaine et à ses organes, ainsi qu'aux organisations sous-régionales dans les domaines suivants : la conception et la mise en œuvre de cadres réglementaires qui encouragent les infrastructures publiques numériques, les systèmes numériques et les politiques en matière de science, de technologie et d'innovation ; la création d'un environnement universitaire et entrepreneurial pour la science, la technologie et l'innovation dans le cadre de partenariats et d'initiatives de renforcement des capacités ; la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique et la conception de cadres réglementaires visant à renforcer les investissements du secteur privé ; le développement des infrastructures et des services de transport, en mettant particulièrement l'accent sur la libéralisation du transport aérien intra-africain dans le contexte du Marché unique du transport aérien africain et la dématérialisation des infrastructures de transport ; et le développement des infrastructures pour améliorer l'accès à l'énergie, promouvoir le développement des marchés et favoriser la transition vers des sources d'énergie renouvelables.

18. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur la mise à contribution de la technologie et de l'innovation pour faciliter une transition énergétique juste et améliorer l'efficacité des transports en Afrique.

4. Sous-programme 4 : Données et statistiques

19. Pour renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et l'adoption de décisions

⁵ L'intitulé du sous-programme 3 a été modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2025, à la suite de l'adoption du plan-programme et du budget-programme pour 2025 par l'Assemblée générale.

fondées sur des données probantes, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Aider les systèmes statistiques nationaux à transformer leur gouvernance des données et méthodes de gestion, fournir une assistance technique et dispenser une formation à la conception et à la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique et d'infrastructures nationales de données géospatiales avec des cadres intégrés de l'information géospatiale correspondants.

b) Gérer et tenir à jour régulièrement des bases de données accessibles au public avec des données, des statistiques et des informations géospatiales harmonisées ;

c) Dispenser une formation et mettre en place des plateformes permettant d'échanger des informations et les meilleures pratiques ;

d) Fournir des conseils sur les politiques à mener et proposer des activités de renforcement des capacités en matière de données, de statistiques et d'informations géospatiales en vue d'apporter un soutien aux membres de la CEA dans leurs efforts pour suivre la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et faire rapport sur celle-ci.

20. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil dans les membres de la CEA.

5. Sous-programme 5 : Changement climatique, sécurité alimentaire et ressources naturelles⁶

21. Pour renforcer la résilience climatique, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir un développement inclusif et durable en tirant parti des terres, des ressources naturelles et des économies verte et bleue, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse et fournir une assistance technique et des services consultatifs aux membres de la CEA dans les domaines suivants : les politiques, stratégies et plans concernant les ressources minérales ; l'économie circulaire et les économies verte et bleue dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; les marchés régionaux intégrés du carbone ; la résilience climatique et la vulnérabilité face aux catastrophes ; la modélisation des répercussions économiques du changement climatique et des investissements du secteur privé pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ; la gouvernance foncière ; et l'agriculture et la transformation des systèmes alimentaires ;

b) Organiser des concertations sur l'apprentissage entre pairs et des plateformes régionales de recherche de consensus et aider les universités et les instituts de recherche africains à produire des connaissances dans les domaines susmentionnés.

22. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur l'aide apportée aux membres de la CEA dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur de systèmes agroalimentaires résilients et inclusifs.

6. Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

23. Pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en Afrique, en accélérant le rythme de mise en œuvre par les membres de la CEA et l'établissement de leurs rapports sur leurs engagements mondiaux et

⁶ L'intitulé du sous-programme 5 a été modifié, avec effet au 1^{er} janvier 2025, à la suite de l'adoption du plan-programme et du budget-programme pour 2025 par l'Assemblée générale.

régionaux relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, et pour renforcer la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Mener des travaux de recherche, fournir des services consultatifs techniques, accroître les connaissances et renforcer les capacités sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;

b) Promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en mettant l'accent sur l'inclusion financière ;

c) Fournir un appui technique aux membres de la CEA pour les aider à prendre en compte la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes de développement sectoriels et apporter un appui à tous les sous-programmes de la CEA ;

d) Élaborer l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'indice de genre en Afrique dans les pays qui ne les ont pas encore mis en œuvre ;

e) Apporter l'appui technique nécessaire pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des engagements mondiaux et régionaux, notamment l'examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et pour faire rapport sur l'état d'avancement de l'exécution.

24. Le principal résultat escompté pour 2026 sera axé sur la prise en compte par les membres de la CEA de la problématique hommes-femmes dans leurs cadres réglementaires financiers.

7. Sous-programme 7 : Activités sous-régionales au service du développement

a) Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord

25. Pour promouvoir la croissance inclusive et le développement durable en Afrique du Nord grâce au renforcement de la diversification économique, de la gestion budgétaire et de l'intégration régionale et à une meilleure reconnaissance des contributions économiques des travailleurs migrants, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Élaborer des politiques, des stratégies et des réformes fondées sur des données probantes et fournir une assistance technique en relation avec la diversification économique, la gestion budgétaire et les économies résilientes ;

b) Fournir des services consultatifs et organiser des consultations sous-régionales sur la mobilisation des ressources intérieures et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) Fournir une assistance technique et dispenser une formation à certains pays africains à la collecte et l'analyse de données sur les migrations et à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, pour faire prendre conscience des contributions économiques des migrants et en tirer parti ;

d) Mener des travaux de recherche sur les problèmes auxquels doivent faire face les pays à revenu intermédiaire d'Afrique du Nord, en particulier les problèmes concernant le développement et l'action climatique, le capital humain et la création d'emplois.

26. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur l'élaboration, par les membres de la CEA, de politiques visant à accélérer la croissance inclusive et durable grâce à une productivité accrue.

b) Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

27. Pour promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest en renforçant les moyens dont disposent les pays pour intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans leurs politiques et leurs processus de planification et parvenir à l'intégration régionale, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Intensifier le travail d'analyse et fournir des connaissances, des outils et des politiques sur l'accélération d'une transition démographique et les conséquences pour le développement durable qui en résultent ;

b) Participer à des concertations de haut niveau et fournir aux membres de la CEA un appui technique et leur proposer des activités de renforcement des capacités sur les questions d'intégration régionale, y compris la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la planification de développement et l'élaboration de cadres de budgétisation en tenant compte du dividende démographique.

28. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur l'accélération de la mise en œuvre des initiatives et projets prioritaires recensés dans les stratégies nationales validées relatives à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

c) Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale

29. Pour développer le secteur manufacturier et le secteur des services à forte valeur et augmenter la part des produits marchands et manufacturés dans les exportations totales, approfondir les chaînes de valeur régionales et améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Fournir une assistance technique et des services consultatifs aux membres de la CEA dans les domaines suivants : l'élaboration et la mise en œuvre de plans de développement et de stratégies de diversification économique aux niveaux national et sous-régional ; la transposition des stratégies nationales relatives à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans des projets spécifiques et pouvant être financés ; la transformation des corridors de transport en corridors de développement, conformément au Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale ; la conception d'outils et de stratégies pour tirer parti de manière durable des actifs naturels ; le développement des infrastructures des technologies de l'information et des communications et des cadres réglementaires nécessaires pour la transition numérique ; et l'harmonisation des instruments commerciaux de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

b) Collaborer avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales dans les domaines susmentionnés et former les membres des équipes de pays de la CEA et des Nations Unies à l'utilisation de la boîte à outils de la CEA pour la planification intégrée et l'établissement de rapports.

30. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur les évaluations réalisées par les membres de la CEA de l'utilisation durable par les membres de leurs actifs naturels.

d) Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

31. Pour parvenir à une intégration régionale plus poussée en Afrique de l'Est en faisant avancer la mise en œuvre concrète de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les

investissements intrarégionaux, en tirant parti de l'économie bleue et en renforçant le tourisme régional, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Venir en aide aux pays et aux communautés économiques régionales grâce à la production de connaissances, à l'assistance technique, au renforcement des capacités et aux concertations sur l'élaboration et l'application effective de leurs stratégies nationales et régionales relatives à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) Favoriser le développement de chaînes de valeur régionales dans l'alimentation et l'agriculture grâce à des analyses de chaînes de valeur et à la diffusion d'informations aux parties prenantes des secteurs public et privé sur les possibilités d'investissement ;

c) Renforcer les moyens dont dispose le secteur privé pour participer à la mise en œuvre concrète de l'Accord ;

d) Participer à une concertation et dispenser une formation pour promouvoir les investissements transfrontières et la logistique commerciale ayant un bon rapport coût-efficacité ;

e) Organiser un forum sous-régional sur les questions liées à l'économie bleue, notamment son potentiel de diversification des biens et des services et sa pertinence pour la mise en œuvre concrète de l'Accord, évaluer le potentiel socioéconomique de l'économie bleue et réaliser des analyses de marché pour les petites et moyennes entreprises ;

f) Aider les membres de la CEA à élaborer des stratégies touristiques nationales et dispenser une formation sur la production de statistiques touristiques de qualité dans la sous-région.

32. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur le rôle de fer de lance joué par les mesures visant à promouvoir les cadres et politiques touristiques ainsi que les cadres et politiques de l'économie bleue en Afrique.

e) Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe

33. Pour parvenir à une intégration régionale plus poussée et renforcer les capacités pour parvenir à une industrialisation inclusive de nature à réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Mener des travaux de recherche et d'analyse sur l'industrialisation inclusive, l'intégration régionale et le commerce, le développement du secteur privé et la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;

b) Élaborer et diffuser des mécanismes d'intervention et des lignes directrices visant à promouvoir l'industrialisation, notamment la production industrielle et le développement de chaînes de valeur ;

c) Aider les membres de la CEA à mettre en œuvre la Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et son Plan stratégique indicatif de développement régional pour 2020-2030 ;

d) Collaborer avec les partenaires, notamment le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, la SADC, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les associations du secteur privé et les conseils d'entreprise, ainsi que les universités et les instituts de recherche, en vue de renforcer les capacités dont disposent les pays pour faire progresser la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063) et la politique industrielle de la SADC (2015-2030) et la politique industrielle du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ;

e) Favoriser l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les politiques nationales et sous-régionales commerciales d'industrialisation ;

f) Renforcer les moyens dont disposent les membres de la CEA et des organismes du secteur privé pour surmonter les obstacles et saisir les chances de l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, accroître les capacités de production et tirer parti de la dématérialisation, de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement des entreprises et l'amélioration de la compétitivité.

34. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur une industrialisation inclusive plus poussée grâce au développement de chaînes de valeur.

8. Sous-programme 8 : Développement et planification économiques

35. Pour renforcer la planification du développement des pays africains et améliorer les capacités dont ils disposent pour élaborer et gérer des politiques du secteur public efficaces aux fins de la transformation structurelle et du développement durable, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Dispenser une formation sur le développement sectoriel, national et régional ainsi que sur la planification du développement à moyen et long terme pour faire face aux répercussions socioéconomiques des crises qui se profilent ;

b) Promouvoir l'apprentissage entre pairs et la collaboration entre les responsables africains des plans de développement grâce à des communautés de pratique et élargir l'accès au registre de connaissances numérisé de l'Institut africain de développement économique et de planification ;

c) Renforcer les moyens dont disposent les pays pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, ainsi que des programmes nationaux ;

d) Favoriser la production de connaissances, le brassage d'idées fécond et le partage des connaissances grâce à des produits de recherche, des programmes de bourses, des séminaires de développement et des dialogues de haut niveau ;

e) Favoriser l'intégration des questions relatives au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques pertinentes grâce à des programmes de renforcement des capacités.

36. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur le renforcement de la planification du développement et des financements innovants.

9. Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

37. Pour éliminer l'extrême pauvreté et réduire les inégalités en veillant à ce que les membres de la CEA améliorent leurs politiques et stratégies d'investissement social et de création d'emplois urbains productifs, le sous-programme visera essentiellement à :

a) Développer des connaissances analytiques, fournir une assistance technique et promouvoir le dialogue et l'apprentissage à l'échelle régionale en ce qui concerne la conception des politiques et stratégies sociales au niveau national visant à éliminer l'extrême pauvreté et à assurer une protection sociale aux populations les plus vulnérables ;

b) Développer des connaissances analytiques et fournir une assistance technique dans la mise en œuvre et l'évaluation à l'échelle régionale des accords internationaux, y compris le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration d'Addis-Abeba sur la

population et le développement en Afrique après 2014 et le Nouveau Programme pour les villes ;

c) Améliorer les connaissances et les compétences des membres de la CEA en leur fournissant une assistance technique et en facilitant l'apprentissage et le dialogue au niveau régional en vue de promouvoir une urbanisation durable qui favorise la création d'emplois, accroît les recettes et renforce la croissance économique.

38. Le principal résultat prévu pour 2026 sera axé sur le renforcement des examens nationaux et sous-régionaux des cadres relatifs à la population afin de promouvoir le développement socioéconomique.

II. Projet de budget-programme pour 2026

A. Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

Programme 9

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons – partenariat stratégique pour faire progresser la mise en œuvre

Sous-programme 2

Coordination de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063

Ressources proposées pour 2026 (postes et autres)

- 11.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2026 s'élèvent à 1 133 200 dollars, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2025. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 11.1.

Tableau 11.1
Sous-programme 2 : Évolution des ressources financières et des postes
(en milliers de dollars)

	Dépenses en 2024	Crédits ouverts pour 2025	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres				
Ressources financières par principale catégorie de dépense									
Postes	676	900	-	-	-	-	-	900	
Autres que postes	200	233	-	-	-	-	-	233	
Total	876	1 133	-	-	-	-	-	1 133	

(Nombre de postes)

Postes par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	-	4	-	-	-	-	-	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	-	1	-	-	-	-	-	1
Total	-	5	-	-	-	-	-	5

B. Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Programme 15
Développement économique et social en Afrique

Ressources proposées pour 2026 (postes et autres)

- 18.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2026 sont présentées aux tableaux 18.1 et 18.2.
- 18.2 Les ressources globales du budget ordinaire proposées pour 2026, autres que celles affectées à des postes, s'élèvent à 93 549 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2025. Le niveau de ressources proposé permet à la CEA d'accomplir de manière efficiente et efficace l'intégralité de ses mandats.

Tableau 18.1
Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(en milliers de dollars)

Objet de dépense	Dépenses en 2024	Postes approuvés en 2025	Changements				Total	Pourcentage	2026 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres				
Postes	57 111	60 965	-	-	2 499	2 499	4	63 463	
Autres dépenses de personnel	4 084	5 965	-	-	(2 541)	(2 541)	(43)	3 424	
Dépenses de représentation	23	25	-	-	3	3	13	28	
Consultants	2 142	1 283	-	-	321	321	25	1 604	
Experts	1 537	2 760	-	-	(199)	(199)	(7)	2 561	
Voyages du personnel	1 585	1 465	-	-	208	208	14	1 673	
Services contractuels	7 870	9 195	-	-	(460)	(460)	(5)	8 735	
Frais généraux de fonctionnement	6 951	6 783	-	-	168	168	3	6 951	
Fournitures et accessoires	291	908	-	-	(73)	(73)	(8)	835	
Mobilier et matériel	2 323	3 202	-	-	(158)	(158)	(5)	3 045	
Aménagement des locaux	389	72	-	-	135	135	188	207	
Subventions et contributions	1 683	926	-	-	97	97	11	1 023	
Autres	15	-	-	-	-	-	-	-	
Total	86 004	93 549	-	-	-	-	-	93 549	

Tableau 18.2
Vue d'ensemble : Postes proposés, par catégorie et par classe
(en nombre de postes)

Catégorie et classe	Postes approuvés en 2025	Postes proposés pour 2026
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SGA	1	1
D-2	2	2
D-1	15	16
P-5	43	43
P-4	69	72
P-3	76	78
P-2/1	27	27
Total partiel	233	239
Agents des services généraux et des catégories apparentées		
Administrateurs recrutés sur le plan national	17	23

<i>Catégorie et classe</i>	<i>Postes approuvés en 2025</i>	<i>Postes proposés pour 2026</i>
Agents locaux	284	285
Total partiel	301	308
Total	534	547

18.3 L'évolution des ressources non affectées à des postes (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par composante et par sous-programme, est présentée au tableau 18.3.

Tableau 18.3

Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières par source de financement, composante et sous-programme
(en milliers de dollars)

(1) Budget ordinaire

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Dépenses en 2024</i>	<i>Crédits ouverts pour 2025</i>	<i>Changements</i>					<i>2026 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	
A. Organes directeurs	253	565	-	-	-	-	-	565
B. Direction exécutive et administration	9 511	10 023	-	-	-	-	-	10 023
C. Programme de travail								
1. Macroéconomie, finances et gouvernance	3 854	4 702	-	-	-	-	-	4 702
2. Intégration régionale et commerce	3 485	3 586	-	-	-	-	-	3 586
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	3 043	2 617	-	-	-	-	-	2 617
4. Données et statistiques	5 674	5 352	-	-	-	-	-	5 352
5. Changement climatique, sécurité alimentaire et ressources naturelles	3 257	3 424	-	-	-	-	-	3 424
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1 070	1 164	-	-	-	-	-	1 164
7. Activités sous-régionales pour le développement								
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3 394	3 542	-	-	-	-	-	3 542
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	2 879	3 532	-	-	-	-	-	3 532
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 586	4 504	-	-	-	-	-	4 504
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 874	3 667	-	-	-	-	-	3 667
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	3 256	3 661	-	-	-	-	-	3 661
Total partiel (sous-programme 7)	15 989	18 906	-	-	-	-	-	18 906
8. Développement économique et planification	1 990	2 896	-	-	-	-	-	2 896
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	3 516	3 864	-	-	-	-	-	3 864
Total partiel, C	41 878	46 511	-	-	-	-	-	46 511
D. Appui aux programmes	34 362	36 450	-	-	-	-	-	36 450
Total partiel, 1	86 004	93 549	-	-	-	-	-	93 549

(2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	Dépenses en 2024	2025 (estimations)	Changement	Pourcentage	2026 (estimations)
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	1 509	835	(213)	(26)	622
C. Programme de travail					
1. Macroéconomie, finances et gouvernance	546	1 509	(762)	(51)	746
2. Intégration régionale et commerce	4 637	3 387	(2 419)	(71)	968
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	926	491	(281)	(57)	210
4. Données et statistiques	2 642	2 766	(1 810)	(66)	956
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	3 447	5 567	(1 487)	(27)	4 080
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	-	-	-	-	-
7. Activités sous-régionales pour le développement	-	-	-	-	-
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	21	867	(867)	(100)	-
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	130	47	(47)	(100)	-
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	-	-	-	-	-
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	454	413	(413)	(100)	-
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	4	207	(207)	(100)	-
Total partiel (sous-programme 7)	609	1 534	(1 534)	(100)	-
8. Développement économique et planification	1 511	2 603	(126)	(5)	2 477
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	578	1 076	(1 076)	(100)	-
Total partiel, C	14 896	18 933	(9 492)	(50)	9 437
D. Appui aux programmes	7 169	6 713	416	6	7 129
Total partiel, 2	23 574	26 481	(9 289)	(35)	17 188
Total	109 578	120 030	(9 289)	(8)	110 737

Note : Suite à l'adoption du plan-programme et du budget-programme pour 2025 par l'Assemblée générale, trois sous-programmes ont été renommés avec effet au 1^{er} janvier 2025 comme suit : « Politique macroéconomique et gouvernance » devient « Macroéconomie, finances et gouvernance » ; « Développement du secteur privé et financement » devient « Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures » ; et « Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles » devient « Changement climatique, sécurité alimentaire et ressources naturelles ».

18.4 Les postes proposés (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par source de financement, composante et sous-programme, sont présentés au tableau 18.4.

Tableau 18.4
**Vue d'ensemble : Postes proposés, par source de financement,
composante et sous-programme**
(en nombre de postes)

(1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Changements				Total	Postes proposés pour 2026
	Postes approuvés en 2025	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres		
A. Organes directeurs	-	-	-	-	-	-
B. Direction exécutive et administration	53	-	-	-	-	53
C. Programme de travail						
1. Macroéconomie, finances et gouvernance	28	-	-	-	-	28
2. Intégration régionale et commerce	22	-	-	-	-	22
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	17	-	-	1	1	18
4. Données et statistiques	36	-	-	-	-	36
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	18	-	-	-	-	18
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	6	-	-	-	-	6
7. Activités sous-régionales pour le développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	-	-	-	-	19
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	-	-	-	-	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	-	-	-	-	23
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	-	-	-	-	20
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	20	-	-	-	-	20
Total partiel (sous-programme 7)	100	-	-	-	-	100
8. Développement économique et planification	-	-	-	6	6	6
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	21	-	-	-	-	21
Total partiel, C	248	-	-	7	7	255
D. Appui aux programmes	233	-	-	6	6	239
Total partiel, 1	534	-	-	13	13	547

(2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2025 (estimations)	2026 Changement (estimations)
A. Organes directeurs	-	-
B. Direction exécutive et administration	-	4
C. Programme de travail		
1. Macroéconomie, finances et gouvernance	-	-

<i>Composante/sous-programme</i>	2025 (estimations)	Changement	2026 (estimations)
2. Intégration régionale et commerce	4	-	4
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	-	-	-
4. Données et statistiques	4	-	4
5. Changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles	6	(2)	4
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	-	-	-
7. Activités sous-régionales pour le développement	-	-	-
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	-	-	-
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	-	-	-
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	-	-	-
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	-	-	-
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	-	-	-
Développement économique et planification	20	-	20
Pauvreté, inégalités et politiques sociales	1	(1)	-
Total partiel, C	35	(3)	32
D. Appui aux programmes	33	6	39
Total partiel, 2	68	7	75
Total	602	20	622

Ressources extrabudgétaires

18.5 Comme indiqué dans les tableaux 18.3 (2) et 18.4 (2), les ressources extrabudgétaires s'élèvent à 17 187 600 dollars et seront principalement affectées au financement d'activités de coopération technique et au renforcement des capacités des membres de la CEA dans plusieurs domaines prioritaires, à savoir : promouvoir la coopération et l'intégration régionales grâce à une augmentation des flux commerciaux, à une plus grande diversification, à une amélioration de l'industrialisation et à une augmentation des investissements, en mettant l'accent sur la diversification des échanges ; renforcer les capacités de mesure et d'analyse des chaînes de valeur du commerce des services afin de favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ; faire progresser les réformes réglementaires des marchés de l'énergie et de l'électricité en Afrique ; de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ; élargir la marge de manœuvre budgétaire dans les membres de la CEA ; soutenir les contributions de l'Afrique aux efforts visant à relever les défis climatiques ; renforcer la capacité des institutions des membres de la CEA à améliorer la résilience climatique et à gérer les risques climatiques ; et mettre en œuvre des politiques de développement résilientes face aux changements climatiques en Afrique. La réduction prévue de 9 289 100 dollars est principalement due à l'expiration de 19 des 27 subventions actives en 2025. Des efforts sont en cours pour mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires en 2025, y compris dans le cadre de tournées de présentation ciblées et de discussions avec des partenaires tels que des fondations, ainsi que d'une série de tables rondes axées sur le programme avec les principales parties prenantes. Toutefois, des défis considérables demeurent, notamment les

ralentissements économiques, les contraintes budgétaires et la concurrence accrue pour des ressources limitées dans l'environnement financier mondial actuel. Les coupes budgétaires décidées par des gouvernements et se chiffrant en milliards de dollars – en particulier aux États-Unis d'Amérique – intensifieront la concurrence pour le financement entre les organisations, y compris les entités des Nations Unies. Face à cette éventualité, la CEA a adopté une approche stratégique, programmatique et holistique de la mobilisation des ressources extrabudgétaires, notamment l'élaboration et le renforcement de jusqu'à huit programmes intégrés pluriannuels destinés à attirer des financements supplémentaires. En outre, la CEA a lancé des mesures intégrées de planification et d'utilisation des ressources afin de garantir et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des projets et des subventions extrabudgétaires.

- 18.6 Les ressources extrabudgétaires au titre du présent chapitre sont soumises à la supervision du Secrétaire exécutif de la CEA, qui a reçu délégation de pouvoir du Secrétaire général.

C. Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 23 Programme ordinaire de coopération technique

Ressources proposées pour 2026 (postes et autres)

- 23.1 À travers son programme ordinaire de coopération technique, la CEA soutient les pays africains dans leurs initiatives de renforcement des capacités, en vue de favoriser un développement économique et social inclusif et durable, et ce en accélérant la transformation structurelle de l'Afrique, conformément aux priorités et à la vision énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'autres programmes de développement adoptés à l'échelle internationale.
- 23.2 Les activités du programme ordinaire de coopération technique complètent celles du programme 15 (Développement économique et social en Afrique). Dans le cadre de la prestation de ses services de renforcement des capacités, la CEA favorisera les synergies à l'échelle du système, les initiatives stratégiques, la concertation sur les politiques, les services consultatifs en matière de politiques, le développement des compétences, ainsi que la facilitation et la gestion des connaissances.
- 23.3 À cet égard, le programme de travail de la CEA, tel qu'énoncé en neuf sous-programmes, est regroupé autour des cinq domaines thématiques suivants : macroéconomie, finances, gouvernance, développement économique et planification ; intégration régionale, commerce, technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures ; données et statistiques ; changements climatiques, sécurité alimentaire et ressources naturelles ; et égalité des sexes, autonomisation des femmes, pauvreté, inégalités et politiques sociales.
- 23.4 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2026 s'élèvent à 11 658 800 dollars, soit une augmentation de 675 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2025. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 23.1.

Tableau 23.1
Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(en milliers de dollars)

	<i>Dépenses en 2024</i>	<i>Crédits ouverts pour 2025</i>	<i>Changements</i>		<i>2026 (estimations)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
Autres dépenses de personnel	2 714,7	4 119,3	-	-	4 119,3
Consultants et experts	2 274,0	1 868,7	-	-	1 868,7
Voyages des représentants		-	-	-	-
Voyages officiels	950,9	477,8	-	-	477,8
Services contractuels	645,9	499,5	-	-	499,5
Frais généraux de fonctionnement	518,1	-	-	-	-
Fournitures et accessoires	4,6	-	-	-	-
Mobilier et matériel	385,0	-	-	-	-
Bourses, subventions et contributions	1 725,9	4 018,3	675,2	16,8	4 693,5
Total	9 219,1	10 983,6	675,2	6,1	11 658,8